

# Un territoire qui prend à coeur la biodiversité

**VOCATION :** Un territoire qui prend à coeur la biodiversité  
La grande qualité du territoire du Parc sur le plan de la biodiversité est unanimement reconnue. Il est avéré que 80 % de la biodiversité régionale est représentée sur le territoire du Parc.

La surface des sites bénéficiant d'une protection liée aux milieux naturels, d'un inventaire au titre des ZNIEFF, ou d'un classement « Natura 2000 », représente des parts importantes du territoire du Parc, sur quasiment tous types de milieux :

- 60 % du Parc relève des inventaires ZNIEFF de type 1 et 2
- 5% du territoire est classé en Natura 2000
- 2% est en protection stricte : RNN, RNR, APB, maîtrise foncière publique au titre des ENS.

Les interventions en acquisition et en gestion du Conservatoire du Littoral, du Département du Pas-de-Calais et de son syndicat mixte Eden 62, du Département du Nord, du Conservatoire d'Espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais, du Syndicat mixte du Parc et de ses partenaires, ont eu un impact très positif sur le niveau de conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel

Des propriétaires privés, concernés pour certains milieux (forêts, coteaux calcaires, notamment) se sont également engagés dans cette dynamique de conservation et de valorisation des cœurs de nature, qui constitue la base de la politique du territoire en matière de biodiversité.

L'une des priorités de la charte reste bien de **maintenir et d'accroître, par une protection et une gestion appropriées, la biodiversité dans les « cœurs de biodiversité » identifiés au plan de Parc**. Cette action s'accompagnera d'un effort important d'**amélioration de la connaissance** des milieux naturels majeurs et du suivi à long terme de la biodiversité générale du territoire.

Dans le contexte du réchauffement climatique, maintenir le bon fonctionnement des habitats naturels permettra par ailleurs d'assurer en partie l'adaptation des populations naturelles, et particulièrement celles ayant des affinités plus septentrionales.

La création de nouvelles Réserves Naturelles Régionales viendra renforcer l'ambition du territoire sur le champ de la conservation de la nature.

La conservation globale de ces cœurs de biodiversité nécessite cependant qu'un effort soit porté sur la relation des sites entre eux.

C'est pourquoi l'accent est mis parallèlement sur la **déclinaison opérationnelle de la Trame verte et bleue régionale**, qui vise à renforcer l'infrastructure écologique en favorisant le maintien ou le rétablissement des liaisons naturelles entre les différents espaces réservoirs de biodiversité, repris au plan de Parc en tant que « cœurs de biodiversité » ou en tant que « espaces de biodiversité dont la connaissance est à améliorer ». Le Schéma régional de la trame verte et bleue constitue d'ailleurs une anticipation du futur schéma régional de cohérence écologique, tel qu'il est inscrit dans le projet de loi « Grenelle 2 ».

Cette politique veille à ce que ces continuités puissent concerner l'ensemble du territoire, y compris dans les espaces urbanisés ou agricoles, dans le respect des activités existantes et en concertation étroite avec chacun des acteurs

concernés.

Un effort particulier reste cependant à entreprendre pour intégrer les coeurs de biodiversité et les corridors écologiques dans les politiques d'aménagement du territoire.

Les corridors écologiques entre la terre et le milieu marin sont, bien sûr, particulièrement concernés.

Des démarches d'expérimentation localisées seront donc conduites et évaluées, en recherchant notamment les meilleures conditions de reproductibilité à des échelles plus larges et à d'autres territoires régionaux.

Enfin, la charte propose d'agir **pour une plus grande appropriation par les décideurs et par les habitants de leur environnement naturel.**

Grâce aux efforts collectifs des vingt dernières années, la perception de la richesse des milieux naturels du territoire du Parc et la nécessité de les préserver s'est renforcée. Les espaces de nature constituent des éléments forts du cadre de vie. Leur attractivité est importante et le fragile équilibre entre la préservation de la diversité écologique et l'accueil du public doit faire l'objet d'une attention particulière.

Ceci étant, il faut encore accroître la sensibilité du public aux questions relatives à la biodiversité, en s'appuyant tout particulièrement sur les espaces de proximité, inscrits dans le quotidien des habitants.

Les cadres ci-après servent de référence à cette vocation,

- le Schéma régional d'orientation de la trame verte et bleue
- le dispositif général en faveur du Plan Forêt Régional
- la convention tripartite Région-EPF-SAFER, pour la mise en oeuvre de la trame verte et bleue et le Plan Forêt Régional
- le plan stratégique du Département du Pas-de-Calais et

## l'Agenda 21 Départemental

- l'Agenda 21 du Département du Nord
- L'Atlas départemental des Espaces Naturels et le futur schéma des Espaces Naturels Sensibles du Pas-de-Calais.

À ce propos, il convient de rappeler la position essentielle du Département du Pas-de-Calais dans l'application de cette vocation par la politique foncière du Département couplée à celle du Conservatoire du Littoral et gérée par le Syndicat Mixte EDEN 62. L'objectif du Département du Pas-de-Calais est de mutualiser les moyens disponibles, à l'heure où les collectivités constatent une réduction des moyens humains et financiers.

### 1. Pages

- [Agir pour le renforcement de la biodiversité et la mise en oeuvre exemplaire de la Trame verte et bleue régionale](#)
- [Connaître et préserver la biodiversité](#)
- [Impliquer les habitants dans la préservation de la biodiversité](#)